

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24/05/24  
Date d'affichage 24/05/24  
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 14/ Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 31 mai à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

### Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph	M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier
Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille	Mme COULON Sylvie
M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline	M. LEBON Thierry
M. DE SOUZA Bertrand	M. DEBOST Anthony	

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. NOCART Eddy a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier  
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice  
Mme LAFARGE Audrey a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph  
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

### Excusés :

Mme MOUBAMBA Stéphanie M. CONIL Gaël

### Absents :

M. RENÉ David M. DIFALLAH Azdine M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme COULON Sylvie est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **3- Cotisation à l'IFI 03**

*Rapporteur / Joseph KUCHNA*

L'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI 03) sollicite les communes de résidence de leurs apprentis, à hauteur de 46 € par apprenti, sous forme de cotisation. Cette année, ce sont 6 jeunes Saint-Yorrais qui sont concernés.

Après avis favorable du Bureau municipal, il est proposé au Conseil municipal de cotiser à l'IFI 03, pour un montant de 6 x 46 €, soit 276 €, au titre du soutien de la Municipalité à cette mission au service des jeunes, de l'économie et de l'emploi dans notre département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cotisation à l'IFI 03 pour un montant total de 276 €.

**Vote POUR** à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2024

Application agréée E-legalite.com

93\_DE-003-210302642-20240605-DEL1B30\_24-

Fait à Saint-Yorre, le 5 juin 2024,

Le Maire,



Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Sylvie COULON



REÇU EN PREFECTURE  
le 05/06/2024

Application réalisée F. Rogalski.com

99\_DE-003-210302642-20240605-DELIE30\_24-